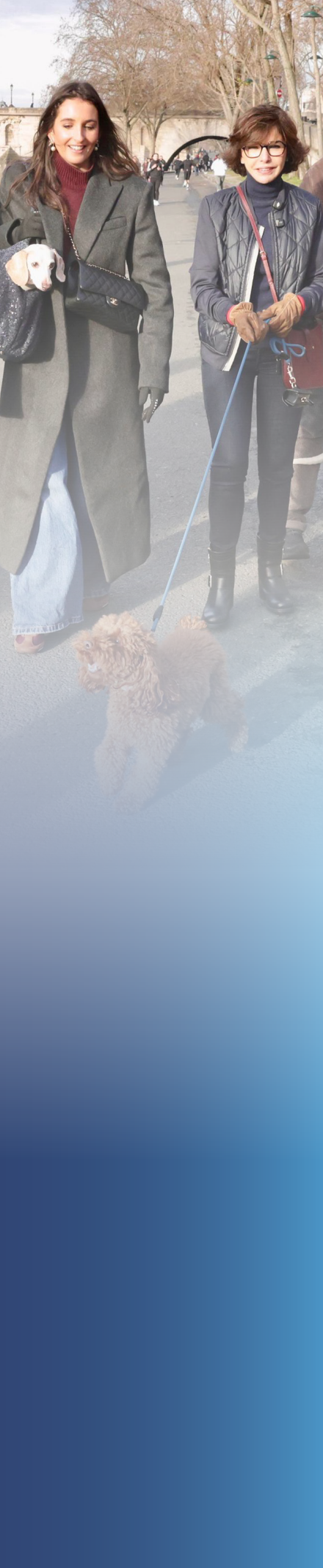


**DONNER
TOUTE LEUR PLACE
AUX ANIMAUX**

DOSSIER DE PRESSE

CHANGER.

AVEC **RACHIDA DATI**



MES PROPOSITIONS

- 1** Autoriser l'accès des chiens tenus en laisse aux parcs parisiens
- 2** Créer des sentiers « Paris 4 pattes »
- 3** Déployer des caniparcs labellisés « Paris 4 pattes »
- 4** Créer un bouclier pour les parisiens les plus démunis
- 5** Mettre en place un service minimum de prise en charge des animaux domestiques
- 6** Accompagner les parisiens lors du décès de leur animal de compagnie
- 7** Sanctionner fermement la maltraitance animale
- 8** Rendre obligatoire le port de sacs de propreté lors des promenades
- 9** Relever l'amende pour non-ramassage des déjections canines



DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX ANIMAUX

DOSSIER DE PRESSE

Dans les grandes villes, les animaux de compagnie jouent un rôle social et sanitaire essentiel. Pour de nombreux Parisiens, ils constituent un rempart contre l'isolement, en particulier pour les personnes âgées, seules ou en situation de précarité. La relation avec un animal favorise l'équilibre émotionnel, réduit l'anxiété et contribue à la prévention de certaines maladies.

Avoir un animal de compagnie, c'est aussi lutter contre la sédentarité. Les promenades quotidiennes encouragent l'activité physique et créent des occasions de rencontres dans l'espace public. Les animaux participent ainsi à faire vivre les quartiers et à recréer du lien social.

Pourtant, posséder un animal en ville est souvent compliqué. Les espaces où les promener sont rares ou soumis à des interdictions généralisées. Les solutions de garde sont insuffisantes en cas de vacances, d'hospitalisation ou d'entrée en EHPAD, et les solidarités de voisinage ne permettent pas toujours de faire face aux imprévus. Trop souvent, faute d'organisation collective, les animaux deviennent une source de difficulté pour leurs propriétaires.

Notre objectif est clair : donner toute leur place aux animaux en ville, pour améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer les solidarités et construire une ville plus humaine, plus inclusive et plus responsable.

Roelinde Dati

FAIRE UNE **VRAIE PLACE** AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE DANS L'ESPACE **PUBLIC**

1 **AUTORISER L'ACCÈS** DES **CHIENS TENUS EN LAISSE** AUX **PARCS PARISIENS**

sauf exceptions définies localement. Aujourd'hui, l'interdiction est la norme par défaut ; **nous proposons d'inverser cette logique.**

2 **CRÉER** DES **SENTIERS** « **PARIS 4 PATTES** »

où les chiens pourront être détachés **dans chaque arrondissement, via un réseau mixte incluant les grands parcs**, les quais de Seine et un square de proximité par quartier, ainsi que sur certaines portions des quais de Seine réservées aux piétons, à des horaires définis comme tôt le matin.

3 **DÉPLOYER** DES **CANIPARCS** **LABELLISÉS** « **PARIS 4 PATTES** »

répondant à un cahier des charges **exigeant** : double-portes de sécurité, espaces enherbés, parcours d'agilité, et zones adaptées aux fortes chaleurs avec fontaines et espaces ombragés.



VEILLER SUR CEUX QUI VEILLENT SUR NOUS

4 CRÉER UN BOUCLIER POUR LES PARISIENS LES PLUS DÉMUNIS

les personnes en situation de précarité ou de rue pourront bénéficier d'un **chèque vétérinaire** distribué via les Maisons des Solidarités (MDS), utilisable exclusivement chez les vétérinaires conventionnés s'engageant à une **modération tarifaire avec la Ville de Paris**.

5 METTRE EN PLACE UN SERVICE MINIMUM DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

en cas d'hospitalisation de **leurs propriétaires** : une carte individuelle signalera la présence d'un animal et mentionnera un contact d'urgence. En l'absence de proche identifié, la Ville organisera une solution de **conciergerie sociale**.

6 ACCOMPAGNER LES PARISIENS LORS DU DÉCÈS DE LEUR ANIMAL DE COMPAGNIE

création de columbariums pour urnes funéraires afin de permettre le recueillement. Un travail sera mené avec la Société Publique Locale – Funéraire de Paris pour proposer un **service de crémation** à prix coûtant.

7 SANCTIONNER FERMEMENT LA MALTRAITANCE ANIMALE

à l'image des protocoles mis en place par les parquets d'Aix-en-Provence et de Toulouse en 2025, la Ville de Paris signera un accord avec le parquet afin de **renforcer la protection** des animaux domestiques. La maltraitance animale est reconnue comme un signal d'alerte précoce pouvant annoncer d'autres formes de violences intrafamiliales.

DES PROPRIÉTAIRES RESPONSABLES



8 RENDRE **OBLIGATOIRE**
LE PORT DE SACS
DE PROPRETÉ
LORS DES PROMENADES

avec un contrôle possible
à la demande de la police
municipale.

9 RELEVER **L'AMENDE** POUR
NON-RAMASSAGE
DES DÉJECTIONS CANINES
de 135€ à 300€.